

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 mars 2023

Délibération n° 2023 – 15/03/2023 – 4

*Dossier d'expertise du projet Construction du bâtiment Santé B4
UFR des Sciences de Santé*

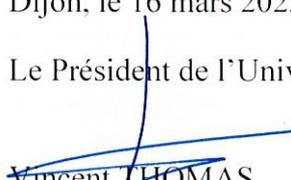
- VU le code de l'éducation
- VU le contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 5 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le dossier d'expertise du projet « Construction du bâtiment Santé B4 » pour l'UFR des Sciences de Santé.**
L'opération est inscrite au contrat de plan État-Région 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté.
L'université sollicitera les subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Dijon, le 16 mars 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Résumé du dossier d'expertise

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Thème 1 – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE — INNOVATION (ESRI)

Sous-thématique 1 : un volet immobilier ambitieux

CONSTRUCTION DU BATIMENT SANTE B4 – UFR DES SCIENCES DE SANTE

Résumé du dossier d'expertise

1 - Description générale des objectifs et du contenu du projet

La Région Bourgogne-Franche-Comté est une de 3 régions de France métropolitaine ne comportant pas d'UFR d'odontologie.

Cette carence historique est particulièrement dommageable pour la santé dentaire car elle entraîne une démographie en praticiens odontologistes catastrophique dans la région. (densité de praticiens pour 100 000 habitants : Doubs : 56,9 ; Haute-Saône : 39,2 ; Jura : 53,7 ; Territoire de Belfort : 55,6 ; Côte d'Or : 54,8 ; Nièvre : 50,7 ; Saône et Loire : 49,0 ; Yonne : 37,1 ; moyenne nationale : 65,1)

Les étudiants bourguignons susceptibles de poursuivre des études en odontologie (30) sont sélectionnés à l'issue de la 1^{ère} année commune des études de santé (PASS) mais doivent aller poursuivre leur cursus dans les facultés environnantes (Lyon, Clermont-Ferrand, Nancy et Strasbourg).

Le taux de retour et d'installation dans notre région est dramatiquement bas (10 %).

Ce projet présente une dimension et un intérêt régional essentiel si l'on veut maintenir une qualité d'accès aux soins optimale. Il intègre la réflexion engagée par l'ARS et les deux universités de Bourgogne et de Franche Comté.

La création d'une structure formatrice à Dijon depuis la rentrée 2022 contribue à pallier ce déficit.

L'UFR des Sciences de Santé accueille la nouvelle circonscription d'odontologie dans des locaux provisoires. Les équipes d'enseignants chercheurs locaux prennent en charge les enseignements transversaux hors cœur de métier (anatomie, physiologie, chimie des matériaux).

Courant 2022, l'acquisition et l'installation d'équipements lourds spécifiques nécessaires à l'enseignement d'odontologie (simulateurs, paillasse et productions) a été réalisée dans le cadre du CPER 2021-2027.

Ces équipements seront déplacés dans le futur bâtiment Santé B4, objet du présent dossier d'expertise.

Le bâtiment Santé B4 permettra d'installer la composante Odontologie de l'UFR des Sciences de Santé, mais également de créer des locaux pour la 2^{ème} phase du centre de simulation de Dijon et de mettre des surfaces supplémentaires de formation paramédicales à disposition de l'UFR des Sciences de Santé.

Il a pour objectif de satisfaire les nouveaux besoins en pédagogie innovante et dans le domaine de la simulation.

Le projet sera matérialisé par une construction d'environ 1700 m² SDP en surélévation de la salle d'examen qui en compte 1450 SDP. Ce bâtiment en simple rez de chaussée construit en 1996 est la seule emprise foncière disponible et valorisable sur le secteur de santé.

2 - Matérialisation du projet

Le 1^{er} étage est destiné à la simulation médicale et au déploiement des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS).

Concernant la simulation médicale, les besoins immobiliers portent sur six salles de simulation, une salle immersive, une salle de contrôle, deux salles d'informatique codage, une salle de captation vidéo, trois salles de captation audio, deux salles de visio-conférence, un fab lab, trois learning lab et deux salles ED conviviales.

Concernant les ECOS, les besoins immobiliers portent sur une salle de départ, le parcours de mise en situation professionnelle comprenant 10 stations, une salle d'arrivée et une salle de débriefing jury.



Le 2^{ème} étage accueillera les enseignements d'odontologie.

Les besoins immobiliers sont des salles d'enseignement de travaux pratiques de pédagogie innovante (travaux pratiques sur simulateurs dentaires pour 32 étudiants, travaux pratiques de

sculpture de prothèses et salle de travail de plâtre), des salles d'enseignement banalisées, des vestiaires pour étudiants et étudiantes, le laboratoire du prothésiste, la scolarité, les bureaux administratifs, des enseignants et des élèves et des locaux de stockage.

Cinq salles studios cours en direct ou enregistrement et deux bureaux pour les formations paramédicales seront construits sur l'un des étages.



3 - Financement

Les financements inscrits dans le Thème 1 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE - INNOVATION (ESRI) et la Sous-thématique 1 : un volet immobilier ambitieux du Contrat de plan Etat - Région 2021-2027 sont de 8,3 M€ à raison de :

- ❑ 3,5 M€ par l'Etat (MESRI) dont 0,3 pour le 1^{er} équipement
- ❑ 3,8 M€ par la Région Bourgogne-Franche-Comté
- ❑ 1 M€ par Dijon Métropole

Dans le cadre des travaux sur la planification écologique pilotés par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et faisant suite au lancement en septembre dernier du plan de sobriété énergétique, la DGESIP a sollicité l'université pour recenser des opérations pour un calibrage budgétaire de l'année 2024 et les suivantes afin de bâtir "une trajectoire pluriannuelle de rénovation des bâtiments publics, incluant un chiffrage des investissements nécessaires et des propositions de modalités de financement".

2,5 M€ supplémentaires ont ainsi été demandés par l'université pour réaliser la rénovation énergétique complète et pertinente de la salle d'examen énergivore qui s'inscrit dans l'objectif du Décret tertiaire. L'utilisation de matériaux décarbonés sera en outre favorisée. Ces 2,5 M€ permettent également de compenser les hausses importantes du coût des travaux bâtimentaires constatés depuis 2021.

Si ce financement est accordé, les financements seront de 10,8 M€ à raison de :

- ❑ 3,5 M€ par l'Etat (MESRI) dont 0,3 pour le 1^{er} équipement
- ❑ 3,8 M€ par la Région Bourgogne-Franche-Comté
- ❑ 1 M€ par Dijon Métropole
- ❑ 2,5 M€ par la l'Etat (Direction de l'immobilier de l'Etat ou MESRI)

L'université sollicitera les subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

4 - Maîtrise d'ouvrage et propriétaire

Université de Bourgogne

5 - Calendrier de l'opération

Les dates principales du calendrier prévisionnel du projet sont :

- désignation du maître d'œuvre : 1^{er} trimestre 2024
- choix des entreprises : pour début 2025
- démarrage des travaux : 1^{er} semestre 2025
- fin des travaux : pour fin 2026